

## Éduquer à la citoyenneté

### L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ DANS LES PROGRAMMES

Le collégial a toujours eu le souci de former des individus complets, c'est-à-dire non seulement des travailleurs, mais des citoyennes et des citoyens autonomes, responsables, outillés pour participer activement à la société. Cette préoccupation pour le « développement intégral de la personne », comme on le formulait souvent autrefois, n'est donc pas nouvelle, bien que le sens exact de cette finalité et la manière de l'articuler dans la formation aient fait l'objet de conceptions divergentes, de débats et aient évolué dans le temps.

Le choix de poursuivre la formation générale au collégial et d'en faire un tronc commun découle justement de cet objectif de former des individus complets. L'énoncé d'orientation de 1993 est explicite à cet égard quand il dit que la formation générale de base conduit à des compétences fondamentales et à des connaissances transférables « qui font ultimement la différence, dans la vie personnelle et sociale comme sur le marché du travail<sup>1</sup> ». Et quand il énumère les types de compétences faisant l'objet plus précisément de cette formation commune, on voit que plusieurs d'entre elles recoupent celles sur lesquelles débouche une éducation à la citoyenneté telle que le Conseil l'envisage : « maîtrise de la langue d'usage, connaissance d'autres langues, rigueur de la pensée, ouverture à l'histoire et aux réalités culturelles, créativité, autonomie, sens des responsabilités, capacité de travailler en équipe, sens critique, conscience morale, etc.<sup>2</sup> ».

[...] Il faut se demander cependant si la perspective large d'une citoyenneté démocratique telle qu'on la promeut aujourd'hui imprègne clairement les orientations des programmes et si toutes les dimensions de la citoyenneté sont minimalement prises en compte. Il y a bien une certaine insistance sur des habiletés que vise l'éducation à la citoyenneté, comme l'esprit critique, la responsabilité, l'autonomie, le sens de l'éthique, mais il serait utile d'examiner si la sensibilisation à certaines des valeurs fondamentales de la citoyenneté et de la démocratie, telles que l'ouverture à l'autre, la capacité de vivre dans la pluralité culturelle, la solidarité, la justice, l'égalité, la compréhension internationale et l'engagement social, trouve un point d'ancrage suffisant dans les programmes.

*CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Éduquer à la citoyenneté. Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1998, p. 51-55.*

NDLR : Certains des sous-titres sont de nous.

Le Conseil croit que l'éducation à la citoyenneté doit se poursuivre au collégial et mettre l'accent sur trois de ses facettes : l'ouverture à la diversité, l'engagement social et l'apprentissage de la vie démocratique. Pour le Conseil, cette éducation à la citoyenneté doit faire partie de ce qu'on peut encore nommer la formation fondamentale et, à ce titre, elle devrait traverser l'ensemble du programme de l'élève et non relever d'un ou de quelques cours particuliers. Certains interlocuteurs entendus par le Conseil ont parlé d'horizon éducatif pour désigner ce que doit être l'éducation à la citoyenneté. Le Conseil estime que cette expression reflète bien l'approche qui lui semble la plus appropriée. Cet horizon doit cependant être explicite, c'est-à-dire apparaître sous une forme déterminée dans les descriptions des programmes, sans quoi il y a peu de chance qu'elle se répercute véritablement sur l'enseignement.

Le Conseil invite à profiter de la révision des programmes actuellement en cours pour insuffler la perspective d'éducation à la citoyenneté dans les programmes, ceci de la manière la plus adéquate compte tenu de la nature des programmes du collégial et de leur mode d'élaboration. La tâche consisterait à identifier les compétences transversales visées par l'éducation à la citoyenneté et à s'assurer qu'elles sont présentes dans la description des programmes. Plusieurs le sont déjà ; il s'agirait simplement de revoir la perspective d'ensemble pour l'arrimer à cette préoccupation devenue incontournable qu'est la formation de personnes à devenir des citoyens actifs et responsables dans un contexte de démocratie pluraliste.

### Les expériences en cours

Il y a lieu de s'inspirer des expériences déjà en cours, dans le réseau, dans l'optique d'ouvrir les programmes à des préoccupations proches de celles associées à l'éducation à la citoyenneté. Le Conseil pense particulièrement au travail réalisé relativement à l'introduction de compétences dites interculturelles. Constatant la place minime de l'éducation interculturelle dans les programmes actuels, même dans les techniques humaines et les sciences humaines, des intervenants du collégial tentent depuis quelques années de sensibiliser les responsables de certains programmes à la nécessité d'y prévoir des compétences liées au domaine interculturel. La réflexion menée par ces gens

du milieu collégial, de même que les outils concrets qu'ils ont déjà développés en éducation interculturelle, peuvent apporter un éclairage fort précieux en vue d'inscrire une perspective de citoyenneté dans les programmes<sup>3</sup>. De plus, comme la citoyenneté telle qu'on la conçoit actuellement englobe la préoccupation relative au pluralisme ethnoculturel, il est souhaitable d'établir des ponts entre ces deux axes d'intervention. Le Conseil fait aussi référence au projet d'« éducation dans une perspective planétaire et citoyenne », actuellement en voie de réalisation dans plusieurs collèges et qui s'inscrit dans un vaste mouvement d'intérêt au collégial pour le domaine de l'international. Ce projet consiste à intégrer cette perspective dans les contenus des différents programmes, que ce soit en formation préuniversitaire ou technique. Les objectifs à la base de ce courant éducatif recourent tout à fait ceux de l'éducation à la citoyenneté, puisqu'il s'agit de former des individus capables de pensée critique face aux grandes transformations en cours dans les sociétés et aux valeurs qui les sous-tendent, des citoyens capables de participer à la délibération collective et d'agir sur le monde dans une perspective de paix, de respect de l'environnement et de solidarité internationale<sup>4</sup>. Il faudra profiter de ces efforts visant à adapter les contenus des programmes du collégial à ces nouvelles préoccupations.

### Des points d'ancrage

Au-delà de cette perspective globale d'éducation à la citoyenneté – ou de cet horizon – à donner formellement aux programmes, le Conseil croit que c'est en faisant bien ce qu'il cherche déjà à faire que le réseau collégial peut le mieux contribuer à l'éducation à la citoyenneté. Plusieurs des leviers d'une formation qui concourt directement ou indirectement à la réalisation des objectifs de l'éducation à la citoyenneté sont déjà en place et constituent des voies à exploiter. Le Conseil pense à tout ce qui vise à rendre les programmes plus cohérents, à rendre compte de leur qualité et à favoriser la réussite des élèves. Il veut cependant attirer l'attention ici sur les quatre points suivants.

**D'abord parce que le collégial est fait d'enseignement disciplinaire, le Conseil croit que c'est aussi à partir des savoirs disciplinaires qu'il faut éduquer à la citoyenneté et à l'ouverture au monde.** Comme certains professeurs du collégial l'ont fait valoir au Conseil, « un citoyen doit prendre des décisions, doit s'impliquer dans sa cité, certes. Inévitablement il le fera à partir de son savoir ou de son ignorance. Il faut donc éduquer à la citoyenneté en montrant comment les savoirs éclairent les questions et l'action du citoyen<sup>5</sup> ».

Cependant, les savoirs sont émiettés et il ne suffit pas de les enseigner pour qu'il y ait apprentissage. Pour qu'ils aient un sens pour les élèves, pour que ceux-ci comprennent que « c'est une même cité qui est touchée par tous ces savoirs<sup>6</sup> », il est essentiel qu'il y ait des liens entre les cours, qu'il y ait concer-

tation entre ceux qui enseignent ces savoirs. **L'application de l'approche-programme est donc le deuxième point sur lequel le Conseil veut insister, car il y voit l'une des clés majeures pour une formation qui prépare les personnes à une citoyenneté pleine et entière.** C'est l'une des conditions non seulement pour que les grandes compétences qu'on aura définies en lien avec la préoccupation d'éducation à la citoyenneté s'incarnent dans la réalité concrète des cours, mais pour que toutes les composantes d'un programme favorisent l'exercice de la citoyenneté. L'approche-programme est déjà en application dans les collèges. Certes, elle l'est à des degrés divers et de manière souvent imparfaite, mais il s'agit néanmoins d'une réalité en progression. [...] Le Conseil réitère son souhait que l'approche-programme devienne une réalité à la grandeur du réseau et qu'elle profite à l'ensemble des élèves<sup>7</sup>.

D'autres voies sont de nature à favoriser la réalisation des objectifs d'éducation à la citoyenneté. Ainsi, **les activités d'intégration, qui viennent clore la formation des élèves dans certains programmes, constituent une troisième piste, surtout lorsqu'elles comportent un volet empirique où l'élève doit accomplir quelque chose dans sa communauté.** Comme certains interlocuteurs l'ont fait remarquer au Conseil, quand les élèves sortent du cégep pour entrer dans le monde, ils sont plus à même de réaliser « que le savoir est une responsabilité, qu'il porte sur un monde en évolution, un monde dont les étudiants sont déjà les citoyens<sup>8</sup>. » Enfin, pour les mêmes raisons, les stages en milieu de travail, de plus en plus répandus dans le secteur technique, sont également des occasions de faire réaliser des apprentissages reliés à la citoyenneté et de donner un prolongement aux efforts faits en classe à ce chapitre.

Par ailleurs, le Conseil croit qu'une plus grande place faite aux sciences humaines dans le bloc de formation générale, tel que l'avait décidé le gouvernement en 1993 avant d'apporter d'autres modifications à la formation complémentaire et tel que l'avait proposé le Conseil des collèges en 1992, aurait pu constituer un lieu à utiliser pour répondre partiellement à certaines des préoccupations relatives à la citoyenneté. **Les sciences humaines permettent en effet d'aborder plusieurs thématiques auxquelles renvoie forcément l'éducation à la citoyenneté.** Le Conseil des collèges proposait d'ailleurs de confier aux sciences humaines, en tant que constituante de la formation générale, l'objectif « d'ouvrir les horizons sur le temps et sur l'espace, de prendre conscience d'enjeux et d'interactions dans le monde d'aujourd'hui ainsi que de réfléchir sur les valeurs culturelles et démocratiques de notre société et sur le rôle de citoyen<sup>9</sup> ». La diminution de l'espace réservé à la formation complémentaire a réduit la possibilité d'introduire, dans la formation générale, des disciplines des sciences humaines et donc des thématiques particulièrement pertinentes pour l'éducation à la citoyenneté. Le Conseil ne veut par revenir davantage sur cette décision sur laquelle il s'est déjà prononcé. Parce que la réforme du collégial est encore trop récente,

il croit qu'il faut fonctionner avec l'organisation et la composition actuelle des programmes et non envisager pour l'instant de nouveaux changements<sup>10</sup>.

## L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ AU-DELÀ DES CONTENUS DE FORMATION

Tout comme c'est le cas au secondaire et au primaire, l'éducation à la citoyenneté passe aussi par des stratégies pédagogiques qui favorisent la participation, l'esprit critique, la résolution collective de problèmes, la prise de parole, la capacité de situer les savoirs dans le temps et dans l'espace et de saisir la diversité des interprétations possibles.

**L'approche par résolution de problèmes, qui tend à se répandre depuis quelques années au collégial, semble constituer l'une des voies prometteuses pour la pratique en classe de la citoyenneté et mérite d'être exploitée.** D'ailleurs, le collégial est dans une certaine mesure dans une position privilégiée par rapport aux autres ordres d'enseignement pour permettre aux élèves de s'adonner à la résolution de problèmes concrets liés à l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie : d'une part, les élèves sont plus âgés qu'au secondaire et plus susceptibles de s'intéresser à ces questions et d'en mesurer toute la portée ; d'autre part, la taille des groupes est relativement restreinte, comparativement par exemple à celle des classes universitaires.

**L'éducation à la citoyenneté au collégial doit aussi s'articuler dans la vie scolaire.** Plusieurs activités de toutes sortes, qui se situent explicitement ou non dans une perspective d'éducation à la citoyenneté, existent déjà dans les établissements. Par exemple, il y a les conseils d'élèves, le travail communautaire, les parlements étudiants, les actions réalisées dans une optique de solidarité internationale, les journaux étudiants ; il y a aussi les actions menées depuis un bon nombre d'années dans le domaine de l'interculturel dans les collèges situés en milieu pluriethnique ; mentionnons également les actions diverses et foisonnantes dans le domaine de l'international.

**Cette vie institutionnelle constitue un terrain très favorable à l'exercice de la citoyenneté démocratique et aux apprentissages qu'on veut voir s'y rattacher.** C'est vraisemblablement là que le réseau collégial peut le mieux et le plus profitablement déployer ses efforts en vue d'apporter sa contribution au projet de former des citoyens responsables, ouverts et critiques. Pour tirer tout le potentiel de cet espace d'intervention, le Conseil veut suggérer cinq pistes. D'abord, il croit que l'articulation de ces activités dans une stratégie globale d'éducation à la citoyenneté est souhaitable. En outre, ses principaux éléments devraient apparaître dans le projet éducatif de l'établissement, être promus par les directions et être véhiculés par l'ensemble des acteurs. Troisièmement, il semble que les activités parascolaires, qui sont le prolongement direct des

cours, soient particulièrement profitables, notamment parce qu'elles sont mieux encadrées. Il y a lieu de favoriser ce genre de pratiques. Quatrièmement, le Conseil veut attirer l'attention sur le fait que les stages à l'étranger sont un type d'activité de plus en plus répandu dans les collèges et pour lequel les élèves manifestent de toute évidence un grand engouement. Les collèges ont tout intérêt à tirer profit de ce fait pour faire de ces voyages des occasions d'apprentissage de diverses facettes de la citoyenneté. Pour cela, ils doivent donner à ces stages des objectifs explicites d'exercice de la citoyenneté, car les voyages à l'étranger, s'ils sont nécessairement formateurs, ne conduisent pas par magie à tous les apprentissages qu'on rattache à l'éducation à la citoyenneté. Enfin, le Conseil invite les établissements à soutenir le travail des associations étudiantes locales qui assument elles-mêmes très souvent un rôle d'éducation à la citoyenneté, par exemple en formant les jeunes à l'intervention politique. ▣

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Des collèges pour le XXI<sup>ème</sup> siècle. L'Enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesures de renouveau*, p. 12.
2. *Ibid.*
3. Voir deux documents signés par Denyse LEMAY : *Accueil et intégration des personnes issues des minorités ethniques au collégial. Inventaire des mesures et des besoins exprimés dans les cégeps francophones. Formation interculturelle. Rapport de recherche*. Voir aussi Édith GAUDET et Louise LAFORTUNE, *Pour une pédagogie interculturelle. Des stratégies d'enseignement*.
4. Voir le numéro thématique de la *Revue des sciences de l'éducation* consacré à l'éducation dans une perspective planétaire, et en particulier l'article de Claude LESSARD, Catalina FERRER et Fabienne DESROCHES paru dans ce numéro (vol. XXIII, n° 1, 1997, p. 3-16), « Pour un monde démocratique : l'éducation dans une perspective planétaire ».
5. Gérald ALLARD, professeur de philosophie au cégep de Sainte-Foy, texte d'une communication livrée lors d'une journée de consultation tenue par le Conseil le 11 décembre 1997 à Québec, p. 9.
6. *Ibid.*
7. Le Conseil traite de cette question entre autres dans son avis *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*.
8. Gérald ALLARD, *op. cit.*, p. 8.
9. CONSEIL DES COLLÈGES, *op. cit.*, p. 145.
10. Dans un récent avis, le Conseil insiste à nouveau sur l'importance de conserver un espace significatif à la formation générale complémentaire et de s'assurer de rendre cet espace viable. Voir *Modifications au Règlement sur le régime des études collégiales*, 1998.